

CANADA
DISTRICT DU QUÉBEC
DIVISION : 01-MONTRÉAL
NO COUR : 500-11-047820-143
NO BUREAU : 144029-001

COUR SUPÉRIEURE
« Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies »
(LRC 1985, ch.C-36) »

DANS L'AFFAIRE DE
L'ARRANGEMENT OU DU
COMPROMIS DE :

**BÉTON BRUNET LTÉE, 7507852 CANADA INC.
(FAISANT AFFAIRE SOUS LA DÉNOMINATION
NEXT POLYMERS), GESTIONS R.C.F.L. INC.
(FAISANT AFFAIRE SOUS LA DÉNOMINATION
PRODUITS DE BÉTON SOULANGES), LES
PRODUITS DE BÉTON CASAUBON INC.,
DISTRIBUTION BRUNET INC., BÉTON
BRUNET 2001 INC./BRUNET CONCRETE 2001 INC.,
7956517 CANADA INC. (FAISANT AFFAIRE SOUS LA
DÉNOMINATION INDUSTRIES B&X),
6353851 CANADA INC., 9197-8379 QUÉBEC INC. ET
7507917 CANADA INC.**

Personnes morales dûment constituées, ayant leur principale place d'affaires située au 1625, boul. Monseigneur-Langlois, dans la ville de Salaberry-de-Valleyfield, dans la province de Québec, J6S 1C2.

Compagnies débitrices

PREUVE DE RÉCLAMATION

La Preuve de réclamation complète et accompagnée de la documentation justificative doit être reçue par Raymond Chabot inc. au plus tard le 21 janvier 2015 à 17 h (heure de Montréal), par la poste, messenger ou télécopieur à l'adresse suivante :

RAYMOND CHABOT INC.,
agissant en sa capacité de Contrôleur aux affaires et aux finances des Compagnies débitrices
À l'attention de monsieur Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP
Tour de la Banque Nationale
600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 2000
Montréal (Québec) H3B 4L8
Télécopieur: 514 878-2100

A. DÉTAILS AFFÉRENTS AU CRÉANCIER

1. Nom légal complet du Créancier: _____ (le "Créancier").
2. Adresse postale complète du Créancier : _____

3. Numéro de téléphone du Créancier : _____
4. Numéro de télécopieur du Créancier: _____
5. Adresse de courrier électronique : _____
6. Nom du représentant du Créancier : _____

B. PREUVE DE RÉCLAMATION

Je (*Nom du Créancier ou du représentant du Créancier*) _____, certifie par les présentes que je suis _____ (*Précisez le titre ou la fonction*) du Créancier d'une des Compagnies débitrices, soit (*cochez*) :

- Béton Brunet ltée, faisant également affaire sous les noms BBC Infrastructures, SSS, Société de services en signalisation SSS et Les Entreprises G. Desjardins
- 7507852 Canada inc., faisant affaire sous la dénomination Next Polymers
- Gestion R.C.F.L. inc., faisant affaire sous la dénomination Produits de Béton Soulanges
- Les produits de béton Casaubon inc.
- Distribution Brunet inc., faisant également affaire sous le nom Western Construction Products
- Béton Brunet 2001 inc.
- 7956517 Canada inc., faisant affaire sous la dénomination Industries B&X
- 6353851 Canada inc.
- 9197-8379 Québec inc.
- 7507917 Canada inc.

et que je suis au courant de toutes circonstances entourant la Réclamation visée par les présentes.

Note : Le Créancier qui détient des Réclamations distinctes contre différentes Compagnies débitrices doit déposer un formulaire de preuve de réclamation distinct pour chacune de ses Réclamations.

C. NATURE DE LA RÉCLAMATION

(*cochez et complétez la catégorie appropriée*)

- RÉCLAMATION NON GARANTIE DE _____ \$CA

En ce qui concerne cette créance, le Créancier ne détient aucun avoir des Compagnies débitrices à titre de garantie;

- RÉCLAMATION GARANTIE DE _____ \$CA

En ce qui concerne cette créance, le Créancier détient des avoirs de la (ou des) Compagnie(s) débitrice(s) à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à _____ \$CA et dont les détails sont mentionnés ci-après;

DÉTAILS DE LA RÉCLAMATION

Autrement qu'indiqués ci-dessus, les détails de la Réclamation du Créancier sont joints aux présentes.

UN ÉTAT DE COMPTE COMPLET ET DÉTAILLÉ DOIT ÊTRE JOINT À LA PREUVE DE RÉCLAMATION. VEUILLEZ FOURNIR TOUS LES DÉTAILS RELATIFS À LA RÉCLAMATION AINSI QUE LA DOCUMENTATION JUSTIFICATIVE, INCLUANT LES MONTANTS ET LA DESCRIPTION DES TRANSACTIONS OU ENTENTES DONNANT LIEU À LA RÉCLAMATION, AINSI QUE LES DOCUMENTS DE GARANTIE LE CAS ÉCHÉANT.

D. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

La Réclamation en B et C engage aussi la responsabilité des Administrateurs ou Dirigeants de la Compagnie débitrice visée.

Description de la Réclamation	Somme
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

E. RÉCLAMATION CONTRE LES AUTRES PARTIES BRUNET

La Réclamation en B et C engage aussi la responsabilité d'une ou plusieurs des « Autres Parties Brunet » décrites à l'Annexe A, en tout ou en partie, à titre de caution ou à tout autre titre (mais, pour plus de clarté, excluant toute Réclamation de tout Créancier contre les Autres Parties Brunet pour toute obligation de ces dernières non liée à des Réclamations).

(Veuillez spécifier l'entité et le montant) :

Autre(s) Partie(s) Brunet	Somme
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

(Donnez des renseignements complets au sujet de la responsabilité alléguée de chacune des Autres Parties Brunet et annexez les documents relatifs à cette réclamation contre une Autre Partie Brunet.)

F. DÉPÔT DE LA RÉCLAMATION

Tout Créancier qui n'a pas dûment soumis sa Preuve de réclamation accompagnée des documents justificatifs **au plus tard le 21 janvier 2015 à 17 h (heure de Montréal)**, n'aura plus le droit de recevoir tout avis subséquent, n'aura plus le droit de participer aux procédures comme Créancier, sera prohibé de recevoir une distribution à l'égard de telle Réclamation et sera prohibé de requérir le paiement de telle Réclamation des Compagnies débitrices, d'un Administrateur ou Dirigeant ou d'une Autre Partie Brunet.

SIGNÉ à _____ ce _____ jour de _____.

(Signature du témoin)

(Signature du Créancier ou de son représentant)

(Inscrire le nom en lettres moulées)

(Inscrire le nom en lettres moulées)